

7 – Finances Locales

7 – 10 Divers

N° 295. 2024

ARRETE DU MAIRE

SUPPRESSION DE LA REGIE D'AVANCE POUR LE CINEMA

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

Vu l'arrêté n°367-2018 en date du 12 juin 2018 instituant une régie d'avance pour payer les petites dépenses du cinéma.

Vu l'arrêté n° 384-2018 du 21 juin 2018 nommant Mme Mélanie Fortin régisseur de dépenses pour le cinéma

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 23 février 2023.

ARRETE

Article 1 : les arrêtés n°367-2018 et 334-2018 de juin 2018 sont abrogés à compter du 07/03/2024.

Article 2 : Le Maire et le comptable public assignataire de la ville de Pont Audemer sont chargés chacun en ce qui le concerne de la présente décision.

Fait à Pont-Audemer, le 07/03/2024

Le Maire



Alexis DARMOIS

